

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à dix-neuf
Présents :	49	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	16	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	12	Saint-Flour, après convocation légale en date du 18 mars
Votants :	61	2025, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, M. Pierre CHASSANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Gilbert GLANDIERES, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROUT, M. Axel JOURQUIN, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Céline CHARRIAUD, MME Yolande CHASSANG, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Serge TALAMANDIER.

Pouvoirs :

MME Agnès AMARGER donne pouvoir à M. Loïc POUDEROUX
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Guy CLAVILIER
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Marcel CHASTANG donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
M. David VITAL donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **04 AVR. 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **04 AVR. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-036-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE MAISONS TERRITORIALES DE SANTE

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe DELORT

Madame Céline CHARRIAUD, Présidente, quitte la salle des séances pour le vote des comptes financiers uniques 2024.

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Vice-Président, est élu Président de Séance.

Le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Maisons territoriales de santé fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement et un déficit de la section d'investissement.

-Pôle de santé de Saint-Flour : les charges à caractère général sont inférieures à la prévision budgétaire et au compte administratif 2023 en raison notamment d'une baisse des tarifs d'électricité entre 2023 et 2024 et une baisse des dépenses de fournitures d'entretien.

La subvention du budget général nécessaire pour équilibrer ce service s'établit à 34 509,86 €.

En investissement, des travaux dans l'ancien bureau de la sage-femme et du bureau de garde ont été réalisés, financés par l'excédent d'investissement existant.

-Maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère : les principales dépenses de fonctionnement concernent l'assurance, la taxe foncière et l'annuité d'emprunt. Les loyers de 33 224,12 € sont en année pleine.

La participation du budget général pour couvrir le remboursement des annuités d'emprunt, des assurances, des taxes et frais de personnel est de 7 608,32 €.

En investissement, les dernières factures des travaux d'extension sont en restes à réaliser ainsi que les soldes des subventions DSIL et Région Auvergne Rhône-Alpes.

-Maison de santé de Pierrefort : l'assurance dommage ouvrage a été payée pour un montant de 8 037,98 €.

La participation du budget général pour couvrir le remboursement des annuités d'emprunt, des assurances, des taxes et frais de personnel est de 32 655,33 €.

En investissement, les travaux sont en cours et devraient se terminer au 1^{er} semestre 2025.

-Maison pluridisciplinaire de Valuégols : les travaux se sont terminés en septembre. Un cabinet infirmier et une psychomotricienne occupent les locaux depuis le mois d'octobre, les 2 médecins généralistes de l'ancien cabinet médical depuis le mois de novembre.

Les charges à caractère général sont supérieures à la prévision budgétaire avec la mise en service de l'équipement et le paiement notamment de factures de charges (ménage, électricité, maintenance...) qui feront l'objet de régularisations annuelles avec les occupants.

La participation du budget général pour couvrir le remboursement des annuités d'emprunt, des assurances, des taxes et frais de personnel est de 35 941,63 €.

En investissement, les dernières factures de travaux et le solde des subventions DSIL, Région Auvergne Rhône-Alpes et DETR à percevoir sont en restes à réaliser.

La dette en capital s'élève à 1 080 082,66 € au 31 décembre 2024 contre 1 153 483,11 € au 31 décembre 2023.

⇒ Résultats d'ensemble définitifs :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement	+ 107 604,02 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement	- 146 584,69 €

Résultat global définitif de l'exercice 2024
Pour mémoire, résultat global définitif Exercice 2023

- 38 980,67 €
- 119 073,086 €

Accusé de réception en préfecture
07309860-20250324-DELIB2025-036-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation détaillée du Compte Financier Unique du budget annexe Maisons territoriales de santé annexée à la délibération ;

Vu le Compte Financier Unique du budget annexe Maisons territoriales de santé ;

Vu le résultat du Compte Financier Unique du budget annexe Maisons territoriales de santé, dressé en collaboration par la Présidente de Saint-Flour Communauté et le Comptable public, arrêté aux montants suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		53 988,97 €		120 738,31 €		174 727,28 €
Opérations de l'exercice	256 910,99 €	310 526,04 €	959 456,46 €	363 964,15 €	1 216 367,45 €	674 490,19 €
TOTAUX (1)	256 910,99 €	364 515,01 €	959 456,46 €	484 702,46 €	1 216 367,45 €	849 217,47 €
Résultats de clôture		107 604,02 €	- 474 754,00 €			- 367 149,98 €
Restes à réaliser (2)			398 300,12 €	726 469,43 €	398 300,12 €	726 469,43 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	256 910,99 €	364 515,01 €	1 357 756,58 €	1 211 171,89 €	1 614 667,57 €	1 575 686,90 €
RESULTATS DEFINITIFS		107 604,02 €	-146 584,69 €		- 38 980,67 €	

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 17 mars 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

PREND CONNAISSANCE du résultat du Compte Financier unique 2024 du budget annexe Maisons territoriales de santé tel que détaillé en annexe de la délibération ;

DECIDE D'ARRÊTER le Compte Financier unique 2024 du budget annexe Maisons territoriales de santé aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;

DECIDE DE LUI DONNER POUVOIR pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

POUR : 60 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président de séance,

Jean-Jacques MONLOUBOU

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-036-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président de séance,

Nombre de membres en exercice : 77

Nombre de membres présents : 69

VOTE : Pour : 60

Contre : 0

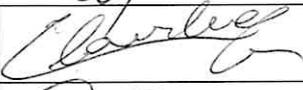
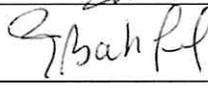
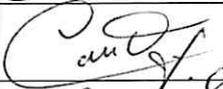
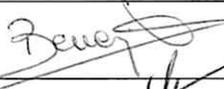
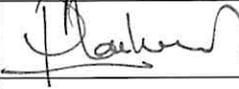
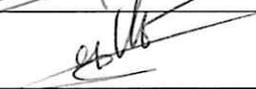
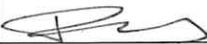
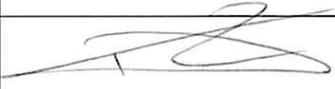
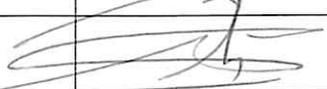
Abstention : 0

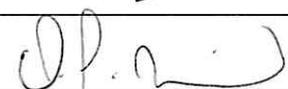
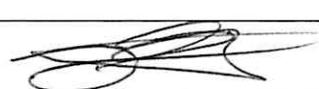
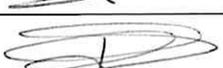
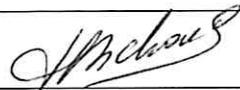
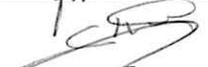
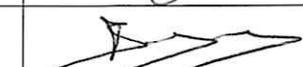
Ne prend pas part au vote : 1

Délibéré par le Conseil communautaire, réuni en session ordinaire
À Saint-Flour, le 24 mars 2025

Date de convocation : 18 mars 2025

Les Membres du Conseil Communautaire

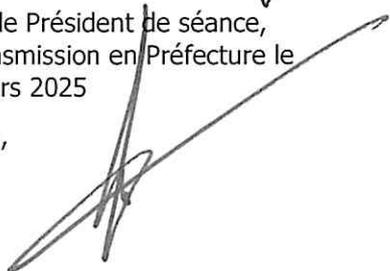
CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
AMARGER Agnès ou CHAUVEL Pascal		CHASSANG Pierre ou FARGES André	
AMARGER Didier ou BERTHON Stéphanie		CHASSANG Yolande ou DECONQUAND Jean-François	
ANDRIEUX Annie ou BARRIOL Jacky		CHASTANG Marcel ou SALSON Benjamin	
ANTONY Béatrice		CHEVALIER Gilbert ou JOURDES Frédéric	
ASTRUC Frédéric ou VERNET Jérôme		CLAVILIER Guy ou BODEAU Jacques	
BATIFOL Nicole		COUDY Bernard ou RIGAL Christophe	
BEAUREGARD Pierrette ou FABRE Hervé		COURET Gérard ou ROBERT-MISSONNIER Isabelle	
BENEZIT Sophie ou MODENEL Alain		DE LAROCHE Philippe ou CONDUITIER Jean-Luc	
BERTHET Jean-Paul		DELCROS Frédéric	
BESSE Marina ou BEC Jean-Pierre		DELEPINE Bonnie	
BIGOT Gilles ou BAGUET Hervé		DELORT Philippe	
BONAL Richard ou AJALBERT Andrée		DELPY Gérard ou MAGENTIES Marc	
BONNEFOI Claude ou ROCHE Alain		DELRIEU Ghislaine ou CUSSAC Thierry	
BOUCHARINC Jean-Luc		ECHALIER Philippe ou DOUET Virginie	
BOUDON Robert ou VAISSADE Sylvie		GENDRE Christian ou ASTRUC Olivier	
BOUDOU Jean-Marc ou BATIFOULIER Amandine		GENDRE Vital ou VERRIERE Louis	
BOULDOIRES Éric		GLANDIERES Gilbert	
BRUN Joël ou COSTANTINI Alberto		GOMESSE Eric ou MAURANNE Nelly	

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
GRAS Jérôme		PETITIMBERT Marie	
GUEROULT Olivia ou BADUEL Michel		PORTAL Sylvie ou TERRISSE Jérôme	
GUIBERT Martine		POUDEROUX Loïc ou BONNET Anne-Sophie	
JANVIER Nadine ou GINHAC Daniel		POUDEVIGNE Pascal ou DELPRAT Arnaud	
JOURQUIN Axel ou BRIQUEZ Agnès		POUGNET Marc	
JOUBE Jean-Pierre		PRIVAT Jean-Claude	
LAROUSSINIE Jonathan		REMISE Bernard ou FOSSE BALDRAN Catherine	
LESTEVEN Nathalie		RESCHE Bernadette ou ROBERT Thierry	
MALLET Annick		RESCHE Jean-Paul ou CUSSAC Jean-Michel	
MAURY Bernard		REVERSAT Olivier ou MUNERY Céline	
MEZANGE Jean-Marie ou CHASSANG Jean-Pierre		RICHARD Jeanine	
MICHAUD Guy ou CHASSANG Stéphane		ROCHÈS Patricia ou SAINT-JOANIS Sandy	
MIRAL Daniel ou GUY Michel		ROUFFIAC Michel ou CUSSAC Sébastien	
MONLOUBOU Jean-Jacques		ROUSSEL Robert	
MOULIADE Gérard		SEGUIS Pierre ou GRIFFOUL Monique	
NAVECH Louis ou POJOLAT Aurélien		TALAMANDIER Serge ou SABATIER Jean-Luc	
NEGRE Marine		VICARD Maryline	
NIOCEL JULHES Emmanuelle		VIDAL Christophe ou AURIERE Bernard	
PELISSIER René		VIGIER Hervé	
PERRIN Jean-Luc		VITAL David ou RODIER Daniel	

Certifié exécutoire par le Président de séance,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
À Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,

; et de la publication le

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-036-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

➤ **Budget annexe Maisons territoriales de santé**

Ce budget annexe retrace le fonctionnement, depuis le 1^{er} janvier 2021, de quatre services :

- Pôle de santé de Saint-Flour
- Maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère (en service depuis septembre 2023)
- Maison de santé de Pierrefort (en travaux)
- Maison de santé pluridisciplinaire de Valuégols (en service depuis octobre 2024)

❖ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	138 322,83 €	150 166,42 €	139 300,00 €	121 633,00 €
dont	Pôle de santé de St-Flour	118 931,28 €	120 617,68 €	123 600,00 €	105 539,72 €
	Maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère	8 128,24 €	8 051,37 €	4 500,00 €	3 776,21 €
	Maison de santé de Pierrefort	3 754,44 €	14 745,00 €	10 000,00 €	8 037,98 €
	Maison pluridisciplinaire de Valuégols	7 508,87 €	6 752,37 €	1 200,00 €	4 279,09 €
012	Charges de personnel		28 231,31 €	27 000,00 €	26 997,44 €
65	Autres charges de gestion courante			500,00 €	0,13 €
66	Charges financières	14 979,92 €	16 114,31 €	29 100,00 €	28 642,99 €
Dont	Pôle de santé de St-Flour	6 781,61 €	6 441,80 €	6 200,00 €	6 097,47 €
	Maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère	7 417,72 €	7 259,74 €	9 800,00 €	9 656,30 €
	Maison de santé de Pierrefort	150,68 €	589,78 €	3 600,00 €	3 523,17 €
	Maison pluridisciplinaire de Valuégols	629,91 €	1 822,99 €	9 500,00 €	9 366,05 €
67	Charges exceptionnelles			2 000,00 €	
68	Dotation aux amortissements	79 161,92 €	80 219,21 €	80 286,00 €	79 637,43 €
023	Virement à la section d'investissement			113 788,97 €	
	TOTAL DEPENSES	232 464,67 €	274 731,25 €	391 974,97 €	256 910,99 €

Charges à caractère général inférieures au BP 2024 (- 17 600 €) et au CA 2023 (-28 500 €) qui s'explique par :

- Pôle de santé St-Flour : baisse des coûts EDF : - 13 500 € par rapport au BP CA 2023 et - 11 400 € par rapport au BP 2024 et des dépenses de fournitures d'entretien

- Maison de santé Neuvéglise : paiement de la taxe foncière principalement et pas de dépenses d'entretien

- Maison de santé Pierrefort : paiement de l'assurance dommage-ouvrage, coût moins élevé que prévu au budget

- Maison de santé de Valuégols : dépenses supérieures aux prévisions avec le paiement de prestations de ménage, de factures EDF, de fourniture d'entretien/équipements et d'abonnement lignes internet et ascenseur. Ces charges feront l'objet de régularisations annuelles avec les occupants.

Charges de personnel : valorisation du temps de travail des agents de la collectivité

Charges financières : paiement des 1ères échéances d'emprunt du prêt de 500 000 € débloqué en 2023

❖ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
002	Excédent de fonct. reporté		25 978,40 €	53 988,97 €	53 988,97 €
13	Amort. des subventions	52 917,00 €	52 917,00 €	52 917,00 €	52 917,00 €
70	Produits des services (charges)	30 646,95 €	31 679,82 €	39 000,00 €	29 628,93 €
Dont	Pôle de santé de St-Flour	30 646,95 €	31 679,82 €	39 000,00 €	29 054,38 €
	Maison pluridisciplinaire de Valuèjols				574,25 €
74	Participation du budget général	71 844,58 €	109 845,86 €	122 069,00 €	110 715,14 €
Dont	Pôle de santé de St-Flour	39 762,83 €	44 619,01 €	46 569,00 €	34 509,86 €
	Maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère	9 418,23 €	13 700,58 €	8 700,00 €	7 608,32 €
	Maison de santé de Pierrefort	11 205,12 €	31 103,03 €	35 100,00 €	32 655,33 €
	Maison pluridisciplinaire de Valuèjols	11 458,40 €	20 423,24 €	31 700,00 €	35 941,63 €
75	Autres produits (loyers)	101 316,95 €	108 299,14 €	118 000,00 €	117 264,97 €
Dont	Pôle de santé de St-Flour	79 830,44 €	83 709,12 €	80 100,00 €	80 732,65 €
	Maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère	21 486,51 €	24 587,74 €	32 700,00 €	33 224,12 €
	Maison pluridisciplinaire de Valuèjols			5 200,00 €	3 308,20 €
	Autres produits (primes CEE)	1 171,59 €		6 000,00 €	
	TOTAL RECETTES	258 443,07 €	328 720,22 €	391 974,97 €	364 515,01 €
	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	25 978,40 €	53 988,97 €		107 604,02 €

La participation du budget général permet toujours :

- pour le pôle de santé de Saint-Flour de financer les déficits liés aux amortissements (pour 26 720 €) et au fonctionnement du service (pour 7 800 €)

- pour les maisons de santé Neuvéglise, Pierrefort et Valuèjols de couvrir les charges de fonctionnement du service et le remboursement des annuités d'emprunt déduction faites des loyers et en attendant le début de l'amortissement

Les loyers pour la maison de santé de Valuèjols sont inférieurs aux prévisions, la mise en service ayant eu lieu en octobre pour la psychomotricienne et le cabinet infirmier et en novembre pour les médecins généralistes

❖ Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2022+ RAR	CA 2023 + RAR	BP 2024	CA 2024	RAR 2024
001	Solde d'exécution reporté	28 728,22 €				
16	Emprunts et cautions	45 086,20 €	47 454,22 €	78 200,00 €	73 400,45 €	
dont	Pôle de santé de St-Flour	19 107,80 €	19 443,65 €	21 300,00 €	19 785,40 €	
	Maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère	15 358,78 €	15 919,38 €	24 100,00 €	22 000,44 €	
	Maison de santé Pierrefort	7 300,00 €	7 300,00 €	13 000,00 €	12 455,00 €	
	Maison pluridisciplinaire de Valuèjols	3 319,62 €	4 791,19 €	19 800,00 €	19 159,61 €	
23	Travaux – Op. St-Flour	15 812,53 €	18 719,09 €	39 589,40 €	11 138,00 €	980,00 €
23	Travaux – Op. Neuvéglise/Truy	219 818,50 €	396 174,54 €	-21 100,21 €	28 864,59 €	13 366,28 €
23	Travaux – Op. Pierrefort	58 577,65 €	490 591,60 €	379 979,35 €	471 362,37 €	294 022,85 €
23	Travaux – Op. Valuèjols	340 115,39 €	505 613,01 €	16 694,23 €	321 774,05 €	89 930,99 €
13	Amort. des subventions	52 917,00 €	52 917,00 €	52 917,00 €	52 917,00 €	
041	Opérations patrimoniales	57 449,49 €	55 434,93 €			
	TOTAL DEPENSES	818 504,98 €	1 566 904,39 €	546 279,77 €	959 456,46 €	398 300,12 €

Dette en capital au 31/12/2024 : 1 080 082,66 €

- Saint-Flour : 342 139,28 € (1 emprunt - terme 2039)

- Neuvéglise-sur-Truyère : 259 946,52 € (2 emprunts – terme 2032 pour le bâtiment initial et 2043 pour l'extension)

- Pierrefort : 149 045 € (2 emprunts – terme 2031 et 2043)

- Valuèjols : 328 951,86 € (5 emprunts – terme entre 2026 et 2043)

- ✓ **Pôle de santé Saint-Flour :**
 - Travaux dans l'ancien bureau de la sage-femme et du bureau de garde
 - Pose d'une enseigne sur le bâtiment
 - En RAR, fin des travaux dans l'ancien bureau de la sage-femme

- ✓ **Maison de santé de Neuvéglise :**
 - Paiement du solde des travaux
 - En RAR, fin des DGD

- ✓ **Maison de santé de Pierrefort :**
 - Poursuite des travaux
 - En RAR, soldes des travaux pour une mise en service en juin

- ✓ **Maison de santé de Valuésols :**
 - Paiement du solde des travaux
 - En RAR, fin des DGD

❖ Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2022 + RAR	CA 2023 + RAR	BP 2024	CA 2024	RAR 2024
001	Solde d'exécution reporté		3 084,51 €	120 738,31 €	120 738,31 €	
1068	Excédent de fonctionnement	16 108,85 €				
13	Subventions	333 366,00 €	754 776,58 €	471 931,62 €	282 111,47 €	726 469,43 €
	<i>Pôle de santé de St-Flour</i>			20 000,00 €		
	<i>Maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère</i>	160 046,00 €	291 273,20 €			132 571,40 €
	<i>Maison de santé de Pierrefort</i>	1 332,00 €	257 586,38 €	457 931,62 €	220 534,00 €	488 808,50 €
	<i>Maison pluridisciplinaire de Valuèjols</i>	171 988,00 €	205 917,00 €	14 000,00 €	61 577,47 €	105 089,53 €
16	Emprunt et cautions	293 324,40 €	500 327,11 €	33 335,23 €	2 215,25 €	
dont	<i>Pôle de santé de St-Flour</i>	409,07 €	327,11 €	1 500,00 €	327,11 €	
	<i>Maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère</i>	69 935,00 €	110 000,00 €	2 000,00 €	23,00 €	
	<i>Maison de santé de Pierrefort</i>		103 100,00 €	500,00 €		
	<i>Maison pluridisciplinaire de Valuèjols</i>	179 980,33 €	286 900,00 €	29 335,23 €	1 658,14 €	
28	Dotation aux amort.	79 161,92 €	80 219,21 €	80 286,00 €	79 637,43 €	
041	Opérations patrimoniales		55 434,93 €			
021	Virement de la section de fonct.			113 788,97 €		
	TOTAL RECETTES	779 410,66 €	1 393 842,34 €	840 080,13 €	484 702,46 €	726 469,43 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT avec RAR	3 084,51 €	149 473,54 €		- 146 584,69 €	
	RESULTAT DEFINITIF	29 062,91 €	203 462,51 €		- 38 980,67 €	

- ✓ **Maison de santé de Neuvéglise :**
 - En RAR, solde des subventions DSIL et Région

- ✓ **Maison de santé de Pierrefort :**
 - Acompte de la subvention du Département
 - En RAR, solde des subventions du Département (240 823,50 €) et de la Région (247 985 €)

- ✓ **Maison de santé de Valuégjols :**
 - Acomptes des subventions DSIL (28 638,73 €) et DETR (32 938,74 €)
 - En RAR, solde des subventions DSIL (32 000,27 €), DETR (27 464,26 €) et Région (45 625 €)